

**DÉLIBÉRATION APPROUVANT LES AMENAGEMENTS POSSIBLES AUX
OBLIGATIONS DE SERVICE APPLICABLES AUX ENSEIGNANTS VACATAIRES
DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 123-3, L. 952-1 et L. 954-1 ;

Vu la Loi n°2007-1199 du 10 août 2007 - art. 19 relative aux libertés et responsabilités des universités ;

Vu le décret n°87-889 du 29 octobre 1987 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur ;

Vu l'avis favorable du comité social d'administration du 24 juin 2025.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1.

Les aménagements possibles aux obligations de service applicables aux enseignants vacataires annexés à la présente délibération, sont approuvés. A titre transitoire, la présente délibération est applicable aux enseignants vacataires (chargés d'enseignement vacataires et agents temporaires vacataires), jusqu'à l'intervention du décret modificatif relatif à leurs obligations de service et de l'arrêté approuvant le référentiel national d'équivalences horaires.

Article 2.

La présente délibération prend effet au 1^{er} septembre 2025. Elle sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine et publiée conformément au règlement fixant les modalités de publication des actes à caractère réglementaire, annexé aux statuts de l'université de Bordeaux. La délibération n°2015-16 du 8 octobre 2015 susvisée, portant cadrage du référentiel d'équivalences horaires, est abrogée à compter du 1^{er} septembre 2025.

Adoptée à la majorité des
votes exprimés (27 votants)
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le président du conseil d'administration,

Dean LEWIS



AMENAGEMENTS POSSIBLES AUX OBLIGATIONS DE SERVICE APPLICABLES AUX ENSEIGNANTS VACATAIRES

Les aménagements d'horaires sont présentés dans les tableaux ci-dessous en fonction des activités valorisables. Une fourchette en heures équivalent de travaux dirigés (HETD) est définie pour chaque activité. Elle permet de tenir compte de la diversité des organisations et modalités de fonctionnement constatées dans les différentes composantes de l'Université mais aussi des priorités des composantes et de la manière dont elles souhaitent accompagner l'appropriation des priorités de l'établissement. La Direction du collège ou de l'institut de formation, après avis de son Conseil ou de l'instance en tenant lieu, statue sur les missions à valoriser et définit le niveau de valorisation choisi, en cohérence avec le cadre fixé par l'Université, en fonction de son enveloppe d'heures de REH et de ses priorités internes.

A-Aménagements des obligations de service dans les maquettes de formation

Activité	Description	Equivalence horaire	Commentaires
Mise en œuvre d'un enseignement hybride	Transformation d'un enseignement présentiel en enseignement hybride associant activités en présentiel et activités à distance dans le cadre du développement de pédagogies actives visant à rendre l'étudiant plus acteur de sa formation. Les heures permettent aussi de reconnaître l'engagement des collègues dans le suivi pédagogique des apprenants, l'organisation d'activités individuelles ou de groupe (à titre d'exemple, la mise en place de test ou de quizz permettant de s'assurer de la bonne compréhension des contenus à distance par les apprenants).	Principe de conservation du volume total des heures équivalentes TD d'avant la transformation. La référence au temps de travail étudiant ou au nombre d'ECTS peut également servir de base pour le calcul des heures de l'hybridation des enseignements.	L'hybridation des enseignements nécessite la mise en place d'un cadre attestant de la réelle valeur ajoutée de celle-ci. Par exemple, elle ne peut consister uniquement à la mise à disposition en ligne d'un fichier de cours. Les directions des collèges et instituts de formation définissent la manière dont l'hybridation se déploie dans leur composante en fonction du cadre d'amélioration continue de la formation défini par l'établissement. L'investissement supplémentaire par rapport à une mise à jour normale des enseignements peut être valorisé dans le cadre du REH hors maquette (voir ci-dessous, dispositifs de soutien à la transformation pédagogique).
Encadrement de projets tuteurés, de situation d'apprentissage et d'évaluation (SAE) ou de mémoires indépendants des stages	Préparation du sujet, suivi régulier, accompagnement à la rédaction des restitutions, lecture croisée des restitutions, participation aux soutenances.	3 à 10 HETD par groupe (normé sur la taille des groupes)	Exemple de mémoires indépendants du stage : mémoires de recherche des étudiants de M1 et M2 MEEF.

Suivi et évaluation de stage en milieu professionnel ou d'étudiants inscrits dans les UE engagement	Suivi et accompagnement d'un stagiaire, d'un étudiant inscrit aux UE engagement, visite en entreprise, lecture croisée de mémoires ou de rapport, participation au jury de soutenance	4 HETD max selon la nature du stage et de l'engagement	
Examens blancs et contexte d'exercice du métier dans les filières à concours	Préparation du sujet, corrections copie, oraux	1 HETD / 10 copies 0,75 HETD/oral étudiants 4h HETD / sujet	Validation par les conseils de collèges et instituts en fonction des effectifs et de la nature des épreuves.
Evaluation écrite d'une population étudiante à fort effectif (> 400 étudiants)	Soutien aux activités d'évaluation et de corrections sous la coordination de l'enseignant responsable	2 HETD par demi-journée consacré aux évaluations écrites. Validation par les conseils de collèges, IUT, INSPE, ISVV dans la maquette en fonction des effectifs et de la nature de l'épreuve	
Evaluation orale d'un groupe d'étudiants à fort effectif (> 120 étudiants)	Soutien à l'évaluation d'un grand nombre d'épreuves orales par un enseignant.	2 HETD par demi-journée consacré aux évaluations orales. Validation par les conseils de collèges, IUT, INSPE, ISVV dans la maquette en fonction des effectifs et de la nature de l'épreuve	Ne s'applique pas aux soutenances orales de stage devant un jury (voir activités ci-dessus).
Encadrement de travaux dirigés par les chargés de TD doctorants	Soutien aux chargés de TD doctorants dans l'encadrement des TD. La reconnaissance de cette activité implique un effectif important par groupe, un nombre important de copies à corriger et un investissement des chargés de TD sur la préparation des dossiers de TD et examens blancs.	20 HETD max par chargé de TD	

B-Aménagements des obligations de service hors maquette

1- DISPOSITIFS DE SOUTIEN A LA TRANSFORMATION PEDAGOGIQUE

Activité	Description	Equivalence horaire	Commentaires
Coordination de la création/adaptation et du développement de projets de formation transformants au regard des objectifs de l'établissement	Coordination de l'équipe projet pour l'élaboration d'un programme d'enseignement, de la définition des ressources nécessaires, de la définition du scénario pédagogique, conception et/ou intégration, relecture et validation des ressources produites.	8 HETD maximum par ECTS avec un maximum de 48 équivalent TD par personne (selon la complexité de la coordination)	
Contribution à la création/adaptation et développement de projets de formation transformants au regard des objectifs de l'établissement	Contribution à l'élaboration d'un programme d'enseignement, définition des ressources nécessaires, définition du scénario pédagogique, conception et/ou intégration, relecture et validation des ressources produites.	1 à 2 HETD en plus par heure de formation étudiant du projet (selon implication de partenaires et complexité du projet, à se partager si plusieurs contributeurs)	Le référentiel des équivalences horaires fournit un cadre pour reconnaître la coordination, la contribution et la création de projets de formation transformants. La reconnaissance de la coordination d'un projet transformant répond à un engagement supplémentaire et doit être distinguée de la coordination et de l'animation de dispositifs de formation habituels, activité relevant de la catégorie « coordination et animation pédagogique » ci-dessous.
Création et développement de pratiques pédagogiques transformantes au regard des objectifs de l'établissement	Contribution à la définition et à la mise en place de pratiques pédagogiques transformantes (pédagogie de projet, enseignement clinique, enseignement en situation authentique, nouvelles modalités d'évaluation, etc)	1 à 2 HETD en plus par heure d'enseignement transformée (selon implication de partenaires et complexité du projet, à se partager si plusieurs contributeurs)	La mise à jour plus ou moins régulière des enseignements fait partie des obligations statutaires des collègues. Elle peut donner lieu à une reconnaissance supplémentaire par des heures de REH en cas de transformations pédagogique en profondeur. La MAPI peut apporter son expertise ou mobiliser celle de collègues compétents pour évaluer le caractère transformant du projet et le soutien apporté.

Passage des enseignements en langue étrangère	Traduction et adaptation des enseignements en langue étrangère	4 HETD max par ECTS jusqu'à 30 ECTS 120 HETD au delà.	Dans le cadre du programme UB de soutien à l'internationalisation des formations (SIF) : Montant du soutien en fonction du volume d'ECTS concernés. A répartir entre les membres de l'équipe pédagogique. Possibilité de recours aux dispositifs d'accompagnement en ingénierie pédagogique (Défi International et MAPI).
---	--	--	---

2- DISPOSITIFS SPECIFIQUES A LA VAE (sur budget de la formation continue)

Activité	Description	Equivalence horaire	Commentaires
Etude de la faisabilité des candidatures de VAE et VAPP	Pré-analyse des dossiers de VAE et VAPP, identification des rapporteurs, entretiens, rédaction de l'avis	1 HETD / candidature	
Membre du jury VAE ou VAPP	Participation au jury VAE/VAPP. Support pour le service de formation continue pour les dossiers complexes ou en cas de difficultés ou en cas de VAE/VAPP partielle et parcours de formation complémentaire	1 HETD / candidat	
Accompagnateur VAE	Accompagnement du candidat durant le temps de préparation de son dossier VAE et aide méthodologique à la constitution et à la rédaction du dossier de validation : formalisation des activités et situation d'apprentissage afin de définir les compétences acquises. Préparation du candidat aux entretiens avec les rapporteurs et les membres du jury	10 HETD max	
Rapporteur VAE	Etude du dossier VAE, entretien avec le candidat, identification des connaissances et compétences acquises au regard du référentiel du diplôme, rapport au jury sur ampleur validation, participation au jury VAE	2 à 4 HETD	

3- DISPOSITIFS SPECIFIQUES A LA FTLV (sur budget dédié formation continue ou apprentissage)

Activité	Description	Equivalence horaire	Commentaires
Responsabilité pédagogique de parcours ouvert à l'alternance ou/et incluant des apprenants en formation continue	Suivi de la gestion avec le service FTLV ou FC de la composante ou avec le CFA Relation avec les apprenants alternants ou en formation continue	6 à 12 HETD	Si le parcours est mixte formation initiale et formation tout au long de la vie, alors taguer l'affectation budgétaire des heures pour 50% en FI et 50% en FC. Si le parcours est uniquement ouvert à l'alternance ou à la formation continue, l'affectation budgétaire revient entièrement au service concerné. Le REH additionnel vient en complément de la catégorie Coordination et animation pédagogique (responsabilité pédagogique de parcours en formation initiale) pour les actions de relation avec les services. Pas de cumul possible si le parcours est ouvert à l'alternance et en formation continue. Ce REH ne concerne que ce qui relève d'actions récurrentes. Les responsabilités de niveau mention relèvent de la RIPEC C2 ou de la PRP (notamment pour la FTLV les relations avec le tissu économique et la promotion de la formation). Les actions de coordination et/ou participation à la création de formation, de parcours... relèvent de la prime FTLV car il est possible d'y affecter des objectifs
Responsabilité pédagogique de dispositif récurrent uniquement ouvert à la FTLV (DU, formations courtes...)	Adaptation de l'emploi du temps Coordination entre les enseignants Suivi de la gestion avec le service FTLV ou FC de la composante Relation avec les apprenants et les entreprises	6 à 24 HETD selon la durée de la formation et l'importance de l'investissement	Ne s'applique pas au parcours de diplômes nationaux (voir activité juste avant).

Accompagnement/suivi pédagogique des apprenants (FC, apprenti, alternant)	Activités liées au suivi et à l'accompagnement du parcours spécifique de chaque alternant ou stagiaire de la FC : suivi de l'apprenant avec un livret pédagogique, accompagnement des alternants ou apprentis (recherche d'une entreprise, définition des missions, tutorat pédagogique, visites, aide à la rédaction du mémoire, évaluations, participation aux soutenances, reporting du suivi au service FTLV/UA/CFA au regard des attentes Qualiopi...)	2 à 6 HETD par apprenant	Fourchette à adapter selon l'engagement des collègues et l'accompagnement déjà réalisé par les CFA de branches le cas échéant.
Suivi des apprentis en mobilité internationale	Suivi complémentaire des apprentis à l'international/mobilité entreprise	2 HETD par apprenti	En plus du suivi classique s'il nécessite une activité supplémentaire.
Promotion de l'offre de formation en FC/apprentissage	Contribution aux activités de promotion (participation aux salons et forums dédiés)	2 HETD par demi-journée	Si participation à des salons ou forums sur l'offre de formation générale, pas de cumul possible avec cette activité.

4- DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ENCADREMENT DES ETUDIANTS

Activité	Description	Equivalence horaire	Commentaires
Enseignant-référent	Suivi personnalisé des étudiants par des rendez-vous réguliers, travail avec l'étudiant sur son projet d'étude et professionnel, bilans d'étape, facilitation d'accès aux dispositifs d'accompagnement, participation aux réunions de coordination et à l'évaluation du dispositif, ...	6 HETD max pour 12 étudiants	
Accompagnement-de fonctionnaires stagiaires	Suivi personnalisé des fonctionnaires stagiaires (visites en situation de classe, rédaction d'un rapport de visite, retour au stagiaire, accompagnement du développement professionnel du stagiaire et suivi de son évaluation par compétence)	3 HETD Max	

Accompagnement d'étudiants en mobilité internationale	Suivi personnalisé d'étudiants en mobilité internationale sortante ou entrante en appui des correspondants relations internationales des composantes de formation	0,5 HETD max par étudiant	
Accompagnement d'étudiants engagés (hors étudiants inscrits dans les UE engagement) ou d'étudiants entrepreneurs	Suivi personnalisé d'étudiants engagés pour veiller à la réussite du parcours académique, limiter les risques de sur-engagement, et accompagner l'étudiant dans sa réflexivité et la valorisation des compétences extra-curriculaires acquises. Suivi personnalisé des étudiants-entrepreneurs ayant obtenu le statut national d'étudiant entrepreneur (SNEE)	0,5 HETD max par étudiant	
Coordination et développement de projets soutenant la professionnalisation des étudiants au regard des objectifs de l'établissement ou de projets innovants pédagogique de type recherche/action	Coordination de l'équipe pour l'élaboration d'un projet en lien avec la professionnalisation des étudiants ou en lien avec des dispositifs de recherche/action pédagogique, conception et amélioration continue des ressources produites.	24 HETD max par projet	
Participation à des projets soutenant la professionnalisation des étudiants au regard des objectifs de l'établissement	Participation aux actions du projet.	2 HETD max par demi-journée	

5- DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A L'ORIENTATION ET RELATIONS AVEC LE SECONDAIRE

Activité	Description	Equivalence horaire	Commentaires
Présentation et promotion de l'offre de formation	Présentation auprès des équipes des lycées, des lycéens, des familles de l'offre de formation de l'université de Bordeaux (programmes, modalités pédagogiques, dispositifs d'accompagnement et d'orientation, filières internationales, débouchés et métiers,...)	2 HETD par demi-journée	

Coordination de projets pédagogiques partagés dans le cadre des dispositifs Bac- 3/ Bac +3	Coordination de l'équipe pour l'élaboration d'un projet en lien avec la professionnalisation des étudiants, conception et amélioration continue des ressources produites.	24 HETD max par projet	
Participation à des projets pédagogiques partagés dans le cadre des dispositifs Bac-3/Bac+3	Participation aux actions du projet.	2 HETD par demi-journée	

6- CONTRIBUTION AUX CAMPAGNES D'ADMISSION

Activité	Description	Equivalence horaire	Commentaires
Participation aux commissions d'examen des vœux des 1 ^{er} et 2 ^e cycles	Sous la responsabilité de la présidence de la commission, examens des candidatures ; participation aux travaux de la commission (définition des critères, suivi et bilan des phases d'admission...)	2 HETD par demi-journée	Chaque collège ou institut peut sur cette base définir une grille horaire basée sur l'importance du temps consacré à l'analyse des dossiers et sur le nombre total de dossiers.
Entretiens (obligatoires) d'orientation active	Réalisation d'entretiens dans le cadre des campagnes d'admission ou de sélection	2 HETD par demi-journée	

7- COORDINATION ET ANIMATION PEDAGOGIQUE

Activité	Description	Equivalence horaire	Commentaires
Responsabilité pédagogique de cursus au sein d'une mention ou d'un cycle. Responsabilité pédagogique d'un tronc commun à plusieurs mentions.	Assurer sous la responsabilité du responsable de mention ou de cycle, la responsabilité d'un cursus, d'un parcours ou d'un tronc commun dont l'organisation des enseignements, l'attribution des enseignements, la contribution aux commissions pédagogiques, aux processus de gestion de la mention ou du cycle, et la mise en œuvre et suivi de la feuille de route des mentions.	6 à 24 HETD par cursus (selon volume des enseignements, effectifs enseignants, effectifs étudiants, complexité)	

Responsabilité pédagogique de section ou de série. Responsabilité pédagogique de blocs de connaissances et de compétences (BCC)			
Responsabilité d'UE ou dispositifs transverse de formation et/ou UE à forts effectifs	Assurer sous la responsabilité des responsables de mention/cycle ou autre, la responsabilité d'une UE ou d'un dispositif transverse de formation (à plusieurs mentions et/ou composantes) et/ou à forts effectifs (> 300) dont l'organisation des enseignements, l'attribution des enseignements, la contribution aux commissions pédagogiques.	6 à 12 HETD par UE	
Coordination transverse de stage	Assurer de manière transverse la coordination et l'organisation des stages en entreprise ou en laboratoire selon un cahier des charges à préciser.	6 à 18 HETD	
Coordination d'emplois étudiants (tutorat, ambassadeurs, ...)	Recrutement, formation et encadrement des emplois étudiants ; planification des emplois du temps des emplois étudiants, des tuteurs.	6 à 18 HETD	
Coordination des lecteurs et vacataires pour l'enseignement des langues	Coordination des lecteurs : accueil et insertion des lecteurs, mise en place du planning et du contenu des interventions, suivi pédagogique et coordination avec les enseignants Coordination des vacataires : prise en charge du recrutement, accueil, coordination des activités (programme, calendrier des interventions et des contrôles, utilisation des salles), accompagnement pédagogique (élaboration des contenus, mise à disposition des ressources), accompagnement dans la mise en œuvre des évaluations	6 à 12 HETD	
Correspondant des dispositifs de certifications (langues, PIX, etc.)	Correspondant en charge de l'organisation d'un processus de certification en anglais, numérique (PIX) ou autres.	6 ou 12 HETD (selon effectifs, complexité)	
Coordination et organisation de dispositifs et ressources pédagogiques	Coordination et organisation pratique d'enseignements reposant sur des centres de ressources, des missions pédagogiques ou des enseignements de terrain, gestion des collections utilisées dans les enseignements dirigés et pratiques, enseignements	18 HETD max	

	pluridisciplinaires, coordination de nouveaux espaces d'apprentissage, etc.		
Visites pédagogiques avec étudiants	Mise en place de la logistique pédagogique et matérielle, prise de contact, organisation d'hébergement, intendance, transport,...	2 HETD max par journée	
Correspondant/référent d'activités spécifiques des collèges, instituts ou autres	Correspondant/référent pour l'animation d'activités coordonnées par le collège ou l'institut de rattachement ou autre, au service des unités de formation et des équipes pédagogiques de mention, et en lien avec les missions et services de l'université (mobilité internationale, innovation pédagogique, PHASE, professionnalisation, promotion, reconnaissance et valorisation de l'engagement étudiant, entrepreneuriat, articulation Formation-Recherche, sport, ...)	6 à 18 HETD	
Accompagnement de collègues, formation et animation de groupes de travail pédagogiques	Accompagnement et compagnonnage par les pairs en matière de pédagogie : Conception ou animation d'une formation à la pédagogie, conception ou animation d'une communauté de pratiques pédagogiques accompagnement au montage ou à la réalisation d'un projet de transformation pédagogique.	24 HETD max	